

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [11]

Artikel: Neuchâtel

Autor: Humbert-Droz, Jenny

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Fribourg

Plusieurs femmes se déclarent « solidaires » des responsables de la manifestation du 4 mars

Depuis quelques jours déjà, on parle beaucoup à Fribourg, des féministes, d'une récolte de signatures pour une pétition de « coresponsabilité » pour la manifestation du 4 mars dernier. De quoi s'agit-il exactement ?

Revenons quelques mois en arrière. Tout commence, le samedi 4 mars, lors de la journée internationale de la femme où, l'on s'en souvient, 2000 femmes avaient manifesté dans les rues de Fribourg contre « la violence qu'elles subissent quotidiennement ». Pour l'organisation de cette manifestation, la police avait exigé, en outre, comme condition, de ne pas employer de mégaphones. L'autorisation dépendait du fait que les trois femmes par leurs signatures se déclaraient « responsables » du bon déroulement de la manifestation et du respect des conditions demandées.

Pour une raison de sécurité et afin d'assurer l'ordre et l'information, la majorité des groupes participants décida d'utiliser des mégaphones, passant ainsi outre l'interdiction de la police. Les conséquences ne tardèrent pas à se faire connaître. Les trois responsables furent condamnées à une amende de 50 francs. Amende qui sera inscrite pendant deux ans au casier judiciaire cantonal. Le motif invoqué fut « insoumission à une décision de l'autorité ». Les trois inculpées ont déposé un recours. Un débat contradictoire aura lieu le 3 novembre prochain.

Pour manifester leur solidarité plusieurs femmes ont créé un comité de soutien. Comité de soutien qui entend être ouvert à tout le monde et qui se défend d'être chapeauté par un parti politique. Un de ses premiers objectifs : « montrer qu'il s'agit d'une atteinte grave aux droits démocratiques fondamentaux ; le droit de manifestation et d'expression ». Pour faire connaître ses buts, le comité de soutien a lancé une pétition de coresponsabilité. Elle a déjà recueilli plus de 300 signatures. Une résolution de soutien va être envoyée au juge d'instruction. Cette dernière comporte déjà une trentaine de noms provenant de personnalités du monde politique, syndical et artistique.

Comment va se poursuivre cette action ? Le comité de soutien va continuer sa récolte de signatures. Pour le 3 novembre, le comité de soutien souhaite que plusieurs femmes se rendent devant la Maison de Justice par petits groupes. « Il ne veut pas de manifestation. Mais il propose aux participantes de se maquiller le visage ou de porter un sparadrap sur la bouche en signe de protestation contre cette atteinte à la liberté d'expression ».

Anne Dousse

Genève

Notre vaillante députée libérale genevoise, Monique Bauer-Lagier, avait répondu mardi 26 septembre à l'appel de la Fédération des consommatrices. Dans la salle communale d'Onex une foule de gens étaient venus l'entendre. Son sujet : des économies d'énergie, pourquoi ? était vraiment d'actualité. Avec sa précision habituelle, son sérieux, elle a fait un brillant exposé qui a passionné l'auditoire et la discussion a porté sur les moyens d'économiser l'énergie. Remercions notre conseillère nationale de savoir si bien conquérir son public et de pouvoir converser et discuter avec chacun. Monique Bauer-Lagier ne reste pas dans la théorie, mais cherche les moyens pratiques pour éviter ce gaspillage dont nous ne sommes pas toujours conscients et qui risque de nous conduire à la construction de ces redoutables centrales nucléaires, dangereuses pour notre avenir. Il est certain que nous allons au devant de graves pénuries et que les échéances sont proches. La Suisse ne fait pas particulièrement bonne figure dans la course aux économies d'énergie et il faut que le grand public soit informé de ce qui se fait et de ce qui pourrait être encore accompli. Un merci très grand à Monique Bauer pour cette information objective qu'elle sait si bien donner.

Monique Lechner-Wiblé

TV romande

Le 20 novembre, une émission peu banale sur les lépreux dans le monde. A ne pas manquer !

Le petit crédit sur la sellette

Ne pas pouvoir s'acheter ce dont on a besoin (ou envie) uniquement parce que l'on ne dispose pas du capital nécessaire est une notion dépassée de nos jours. Les organismes de crédit sont là pour vous prêter la somme nécessaire (3 à 5 fois votre salaire suivant les maisons) et vous remboursez ensuite par mensualités durant 1, 2 ou 3 ans. Cette solution semble idéale au premier abord, mais un réel danger existe : celui du surendettement.

Un nouveau projet de loi sur le petit crédit et la vente à tempérament va être soumis aux Chambres Fédérales, il remplacera donc peut-être l'ancienne loi en vigueur datant de 1962. Une conférence de presse organisée par les inter-partis féminins à la salle des fêtes de Carouge nous a permis d'en prendre connaissance.

Ce projet de loi, présenté par Maître Widmer à la presse, rend obligatoire la clarté et l'honnêteté de la publicité, le délai de réflexion accordé à l'emprunteur (5 à 7 jours), la distribution d'un exemplaire de la loi sur le crédit et la vente à tempérament à tous les clients. D'autre part, la durée du remboursement serait de 18 mois au maximum et les sursis accordés à des conditions trop coûteuses interdits. Il ne serait, par ailleurs, plus possible de faire un deuxième emprunt tant que le premier n'aura pas été totalement remboursé.

Ce projet de loi a été approuvé dans son ensemble par Madame Jaggi, Présidente de la Fédération Suisse des Consommatrices. Monsieur Couteau, par contre, trouve la dernière clause dangereuse, car l'affiliation à un fichier central devenant obligatoire, cela constituerait un problème au niveau de la protection de la personnalité.

Dominique Rosatti

Neuchâtel

Une réussite médico-sociale

Les initiatives et l'ardeur qui ont présidé à la réalisation du Centre des Perce-Neige pour handicapés, niché dans le vert des sapins aux Planchis sur Les Hauts-Geneveys, ont bénéficié d'un apport d'énergies féminines digne de félicitations, sans oublier pour autant des éloges aux messieurs qui ont de même contribué à cette réussite.

Les Journées Portes ouvertes ont vu défiler aux Planchis de nombreux intéressés, conquis par l'harmonie du lieu, la douceur du soleil automnal, le calme des pâturages jurassiens tout en couleurs chatoyantes, la plongée de l'œil sur un Val de Ruz étirant paresseusement ses champs roussis et ses villages tachetés au pied de Chaumont qui laissait émerger dans le lointain le trio des Bernoises drapé d'un voile gris bleuté avec sa longue traîne de cimes neigeuses vers l'ouest.

Ici, tout l'environnement concourt à créer un climat serein et paisible dans un horizon de beauté qui saisit le visiteur dès son arrivée, auquel les jeunes handicapés sont très sensibles et ont d'autant plus droit que le sort les a démunis.

A la cérémonie d'inauguration, un samedi, assistaient des personnalités de milieux politiques, pédagogiques, sociaux. Toutes ont mis en évidence la valeur et les avantages de ce Centre, aboutissement d'un long processus centralisateur des trois écoles de handicapés qui existaient dans le canton. « C'est un acte de foi qui s'inscrit dans l'esprit des bâtisseurs de cathédrales d'autrefois », a fort bien dit le président de l'Association neuchâteloise des parents de handicapés mentaux.

Cette réalisation a nécessité quatre années de travaux et un investissement de 23 millions de francs auquel ont participé l'Etat et les communes. Le complexe comprend quatre pavillons d'habitation pour vingt pensionnaires chacun et des ateliers pouvant occuper une centaine de personnes. Il dispose aussi d'une piscine, d'une petite chapelle, d'un vaste réfectoire et d'une salle de repos par étage.

Actuellement, le Centre héberge 91 handicapés externes et 32 internes. Les pensionnaires des deux sexes sont admis dès l'âge de dix-sept ans. Le personnel comprend soixante personnes, dont quarante éducateurs ou pédagogues socio-professionnels. Dans les ateliers, la journée de travail est de sept heures, le temps consacré aux sports compris. Le salaire, calculé sur la base du travail effectué, vient s'ajouter à la rente AI de chacun dont les deux tiers reviennent à l'institution qui ne demande aucune contribution aux parents.

Les conditions sont ainsi réunies pour atteindre le but que se sont fixé les Perce-Neige : recevoir des pensionnaires qui, à cause de leur

handicap, ne peuvent s'intégrer dans le circuit économique et leur donner la possibilité d'acquiescer, dans les ateliers d'occupation, une activité professionnelle en rapport avec leurs capacités. Et pour les élèves dont les moyens s'y prêtent, acquiescer une formation professionnelle qui favorisera leur intégration, soit dans l'économie privée, soit dans des ateliers protégés.

Toute une gerbe de projets

Fidèle à ses attributions, le Centre de Liaison a décidé de réunir deux fois l'an les présidentes des associations pour être mis au courant de leurs activités, informé de leurs plans de travail, les renseigner aussi sur ce qu'il entreprend au niveau cantonal et, dans la mesure du possible, coordonner leur travail afin d'éviter des pertes de temps et d'énergie.

Lors d'une première rencontre de ce type, fin septembre, la priorité revint à la préparation d'une étude ordonnée et bien conçue du projet de nouvelle Constitution fédérale. Me Schaer-Robert, conviée pour ce débat, insista sur l'importance d'une participation active de l'ensemble des citoyens à une prise de position qui implique l'examen approfondi du sujet. La commission juridique du Centre aura charge d'élaborer un canevas de questions préliminaires pour les associations, en prévision de la conférence de Me Jean-François Aubert, appelé par le Centre à traiter ce sujet en conférence publique, à Neuchâtel. Ces questions auront pour objet de centrer le débat qui suivra l'exposé du conférencier sur les points essentiels afin d'éviter des discussions fastidieuses, car un thème aussi vaste ne se prête à l'étude qu'avec méthode. Les associations auront ici un excellent stimulant pour parfaire l'instruction civique de leurs membres. Une étude comparative de l'ancienne constitution et du projet — qui n'est en réalité qu'une proposition — sera à la base de ce travail. Les associations auront à répondre aux questionnaires du Centre jusqu'au 31 mars 1979.

Les 4 et 5 mai, le Centre recevra à Neuchâtel l'assemblée annuelle de l'Alliance de sociétés féminines suisses. Il invite les associations à collaborer activement à la préparation de ces deux journées par des initiatives originales.

Le Centre soutient moralement et pratiquement l'enquête courageuse lancée dans le canton par Mme A. Ketterer, de Neuchâtel, concernant les examens gynécologiques pour le dépistage précoce du cancer du sein et du cancer de l'utérus, dont les résultats seront transmis au Dr. Mean, président de la Ligue neuchâteloise contre le cancer. Sur plusieurs milliers d'exemplaires envoyés, quelque trois cents sont déjà rentrés avec des réponses au 99 % positives.

L'ADF neuchâteloise se félicite de la nomination de Mme Michèle Jaccard, animatrice du groupe de Neuchâtel, au Comité central de l'ADF suisse auquel elle collabore déjà avec grand intérêt. Une conférence de Mme Egli-Delafontaine, présidente de l'ADF suisse, pour novembre, à Neuchâtel, et un cours d'éducation civique de trois soirs, organisé avec l'Université Populaire Neuchâteloise (UPN) sont au programme du bas du canton, tandis que celui des Montagnes envisage la reprise de ses consultations juridiques gratuites et une Table ronde sur l'union libre.

Les Consommatrices des groupes du littoral resserrent leur collaboration avec l'UPN et l'Ecole des Parents en lançant un cours de trois leçons sur l'analyse de la publicité qui sera donné par Mmes Yvette Jaggi, Janine Chassot et Nicole Gigon, de la FRC. A La Chaux-de-Fonds, où l'exposition Modhac s'ouvre le 29 septembre, les consommatrices neuchâteloises auront leur stand; on pourra y signer l'initiative populaire de la FRC pour rétablir une surveillance partielle des prix et se renseigner sur les nombreuses actions qu'entreprend la dynamique FRC. De plus, le groupe de La Chaux-de-Fonds a mis sur pied, en collaboration avec l'UPN, pour janvier et février, un cours de trois leçons sur les informations économiques qui sera donné par Mme Yvette Jaggi.

Les Soroptimistes, le Lyceum, la Société d'utilité publique, aussi représentés à cette première rencontre, donnèrent un rapide aperçu de leurs activités passées et futures.

Jenny Humbert-Droz

Vaud

Initiative législative

Le député Jean-Claude Chappuis a déposé une initiative législative au sujet de l'interruption de grossesse; il demande que «le canton de Vaud propose aux Chambres fédérales l'introduction dans la législation fédérale d'une disposition autorisant les cantons à légiférer en matière d'interruption de grossesse». Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'examiner cette initiative.

LA FONDATION MADELEINE MORET cherche pour la Maison de la Femme à Lausanne

une résidente ou un couple résident

Tenue de la maison, organisation et accueil selon cahier des charges. Appartement ensoleillé de 2 pièces au 1^{er} étage. Entrée en fonctions à convenir ou au plus tard le 1^{er} avril 1979.

Faire offres à Mme Marie Pahud, présidente, Beaupré, 1099 Carrouge VD.

Après la grève au CHUV

Dans notre numéro de juillet, nous parlions des infirmières de salle de réveil en chirurgie qui, «lassées de la légèreté de la direction générale face à leurs demandes d'ajustement d'effectif», avaient fait grève; depuis plusieurs années, le nombre d'infirmières dans la salle de réveil était insuffisant.

Résultats de cette grève? Dans les quinze jours qui l'ont suivie, on a engagé 3 infirmières supplémentaires. Bien sûr, une enquête administrative est en cours — à propos de la grève — mais on a la promesse qu'il n'y aura pas de sanction.

Théâtre

Le théâtre d'Emma Santos

Il y a deux ans, nous avions parlé dans notre journal de deux des livres d'Emma Santos: La Malcastrée, J'ai tué Emma S., l'un et l'autre livres de la folie, témoignages de la souffrance et de la dépression. Emma Santos est née à Paris en 1950; suivie en psychiatrie depuis 1967, elle a crié ses sentiments, son expérience, dans 7 livres, «les mêmes sans doute, dit-elle, car le livre ne change pas». Puis elle a joué ses propres textes à Paris, dans une mise en scène de Claude Régy.

En Suisse, c'est Gisèle Sallin qui met en scène ce long monologue, et c'est Véronique Mermoud qui interprète remarquablement (une heure et demie de scène) ces séquences de la folie; tour à tour douce, révoltée, résignée, exaspérée, calme mais angoissée, ou en proie à une agitation frénétique et effrayante... Ce «Théâtre» est d'autant plus saisissant qu'à travers ce drame intérieur s'expriment — de façon paroxysmique, il est vrai — mais s'expriment quand même toutes les douleurs, les révoltes des femmes. C'est beau et poignant.

S. Chapuis

Bienne

La conférence féminine nationale de la VPOD

La Fédération suisse du personnel des services publics organisait une conférence féminine nationale le samedi 23 septembre à Bienne. A l'ordre du jour: le droit au travail (aussi pour les femmes), assurance sociale (protection de la maternité), réduction de la durée de travail (double-journée profession/ménage), les femmes au sein de la VPOD.

Environ deux cents participantes et militantes syndicales se sont penchées sur ce programme. Il apparaît d'emblée que les thèmes choisis découlent de la situation économique actuelle. En période de récession, ce sont les femmes qui sont le plus vulnérables du côté des emplois (c'est tout juste si on leur reconnaît le droit d'occuper un poste jusqu'ici fort bien assumé!). Et puis, tout s'articule «naturellement» dans la suite des doléances. Les assurances sociales et la double journée se placèrent donc au fronton de cette journée. Il faut y ajouter le problème de la rémunération qui n'est toujours pas résolu malgré le célèbre «à travail égal, salaire égal». La récession, de ce point de vue, a encore aggravé le cas des salariées.

Refus de la nouvelle loi

La conférence de la VPOD a mis l'accent sur les revendications capables d'améliorer la qualité de vie des hommes et des femmes. Pour les